



Comme les bateaux de pêche, les plaisanciers pourront traverser le champ éolien sous certaines conditions. Gh.H

PLAISANCE. Naviguer dans le parc éolien : c'est possible, mais sous conditions

Les plaisanciers peuvent désormais naviguer à l'intérieur du parc éolien en mer. Mais des règles sont à respecter.



Le parc éolien est terminé. Interdit d'accès pendant la durée de sa construction, l'emprise du site est régie désormais par une réglementation bien précise. Une table ronde autour de sécurité de la navigation dans le parc, à l'initiative du Club de croisière croisicais (CCC) avec en tre autres EDF Renouvelables, a réuni, samedi 18 mars, une assistance nombreuse, venue d'au-delà du département.

« Faire avec »

Pour Philippe Noye, le président du CCC, l'heure n'est plus à la contestation : « Les éoliennes sont là. Il faut apprendre à faire avec ».

« Une éolienne, c'est quasiment six fois la hauteur d'un phare. Cela n'est pas toujours facile à appréhender en termes de navigation », a renchéri Stéphane Suzineau, le chargé de communication du CCC.

Autoriser la navigation sous conditions

Matthieu Turpeau, chef de projet usages et sécurité maritime EDF Renouvelables, a rappelé les règles de navigation à l'intérieur du parc sous certaines conditions.

La zone est déjà ouverte à la pêche aux arts dormants depuis le 18 novembre 2022. Un arrêté préfectoral du 14 décembre 2022 régleme désormais les activités maritimes au sein et aux approches immédiats du site.

Les navires y sont autorisés s'ils mesurent moins de 25 m, en respectant une vitesse inférieure à 12 nœuds et avec un transpondeur en émission. Il est interdit de s'approcher à moins de 50 m des éoliennes et à moins de 200 m du poste électrique en mer.

La plongée, le ski nautique et le scooter des mers sont, quant à eux, prohibés.

Des moyens déployés pour la sécurité

La signalisation maritime du site est assurée par des feux à éclats blancs de jour et jaunes de nuit, d'intensité variable selon leur positionnement sur son périmètre. Leur nombre est appelé à diminuer à compter du mois de mai.

La sécurité aéronautique nocturne est matérialisée par des feux rouges et blancs de jour. À terme, il est envisagé un balisage qui ne s'allume qu'à la détection de l'approche d'un aéronef.

Restent les zones d'ombre que créent les éoliennes pour les sémaphores : deux radars ont été installés pour assurer la couverture du secteur. Deux, et bientôt trois, systèmes d'identification automatique (AIS) sont déployés.

Le toit de la sous-station a été équipé d'une caméra 360 degrés accessible au Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS). Une station VHF déportée a été mise en place.

Un risque supplémentaire selon la SNSM

« Lorsque j'ai été informé de ce projet, j'avais dit qu'il revenait, pour nous, à poser 80 écueils en mer, avec les risques de collision possibles », a souligné Gérard Le Cam, président de la SNSM locale.

En cas de péril imminent, les trois navires de servitude du site peuvent être mis à contribution. Ceux-ci servent au transport des 72 techniciens qui y travaillent du lundi au samedi, de 7 h à 19 h.

Mais les stations de la SNSM des ports bordant le parc seront toutes concernées et sollicitées par le Cross pour intervenir. C'est la prise en compte de ce nouveau risque qui a conduit la direction nationale de la SNSM à prendre la décision d'équiper la station de Port Charly de nouvelles embarcations adaptées. Un navire de sauvetage côtier (NSC2) ultrarapide est annoncé à la fin de l'année. Un navire de sauvetage hauturier (NSH), d'une capacité de transport de 60 personnes, est prévu, quant à lui, en 2024.

Un assouplissement des règles

Pour autant, les règles fixées par la préfecture maritime ne sont pas gravées dans le marbre. Christophe Goumas, vice-président de la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP), souhaite obtenir un assouplissement des règles pour les traversées du champ dans des conditions météorologiques favorables. Le recours gracieux engagé porte notamment sur l'obligation d'équiper les bateaux d'un transpondeur. Il compte s'appuyer pour cela sur la Confédération nationale du nautisme et de la plaisance.